

0830179U  
ACADEMIE DE NICE  
COLLEGE JACQUES-YVES COUSTEAU  
AVENUE JULES FERRY  
83130 LA GARDE  
Tel : 0494147350

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/05/2016

Réuni le : 02/06/2016

Sous la présidence de : Remy Pisani

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2016**

**Numéro de la DBM : 4**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 5

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n° 4 2016

adopte la DBM n° 4 concernant :

- l'affectation des crédits globalisés
- un prélèvement sur les fonds disponibles de 39 440,00 euros pour alimenter les services AP , ALO, SRH et OPC

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0